

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Yan Ritchie, greffier-trésorier, que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation se tiendra :

 **Date** : 10 août 2026

 **Heure** : 18h30

 **Lieu** : salle communautaire de la Maison Legrand

OBJET DE L'ASSEMBLÉE

Cette assemblée a pour but de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer sur le projet de règlement numéro 2026-03 intitulé : « règlement régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux »

Lors de cette assemblée :

- Le maire expliquera les objectifs et les dispositions du projet.
- Les conséquences de son adoption seront présentées.
- Les citoyens pourront poser des questions et formuler leurs commentaires.

CONSULTATION DES DOCUMENTS

Le projet de règlement peut être consulté en personne : à la réception de l'Hôtel de Ville, au 494, route 132 Port-Daniel durant les heures d'ouverture ou sur le site officiel de la municipalité.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 28ième jour de juillet 2026



Yan Ritchie, greffier-trésorier